

FNADE Actualités n°148

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	
EDITO DU PRESIDENT	
Projet de loi Economie Circulaire : la FNADE propose de créer un nouveau modèle de REP adapté aux déchets	2
professionnels.	
ENJEUX	
Projet de loi Economie Circulaire : audition de la FNADE à la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.	4
Assises des déchets : les propositions de la FNADE pour accomplir la transition	5
Compostage des boues et des déchets verts : la FNADE alerte sur le risque de disparition de la filière de valorisation.	6
REPERES	
Exports de déchets plastiques : intégration de la révision de la Convention de Bâle issue de la proposition de la Norvège	8
Nouvelle mandature européenne : un premier panorama du Green Deal européen	9
MATIERES	
La filière de recyclage des papiers-cartons en difficulté	10
ENERGIE	
Guide explicatif sur le BREF Incinération et sur les conclusions MTD	11
COLLECTE ET NUMERIQUE	
Appel à projets « Territoires déchets connectés »	12
Intervention de la FNADE à l'événement SNARR « Ici on trie »	13
Monographie d'un territoire favorisant le tri à la source des déchets d'activités	14
COMMUNICATION ET MEDIAS	
Emploi et Territoires au congrès d'AMORCE le 18 octobre dernier	15
Découvrez en images les métiers du secteur des déchets, et aussi les déchets d'entreprise, et la valorisation biologique	16
Suivez l'actualité de la FNADE sur Twitter	17
FEDERATION ET SYNDICATS	
Construisons ensemble les métiers de demain	18



Projet de loi Economie Circulaire : la FNADE propose de créer un nouveau modèle de REP adapté aux déchets professionnels.

Le projet de loi, vaste et ambitieux, couvre de nombreux champs de transformation de notre économie. A ce titre, il est clé pour nos métiers, nos entreprises. Nous avons donc apporté des propositions concrètes, et nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises pour partager notre vision, celle des professionnels du recyclage et de la valorisation des déchets, engagés de longue date dans l'économie circulaire. Alors que nous abordons la seconde phase des débats parlementaires, nous restons mobilisés, avec une attention particulière sur les projets de nouvelles filières REP.



Aujourd'hui, force est de constater que la loi s'apprête à imposer deux nouvelles REP pour des déchets professionnels, les déchets d'emballages industriels et commerciaux (7,8MT) et les déchets du bâtiment (46MT), sans en avoir étudié l'impact économique et environnemental. La FNADE alerte donc à nouveau sur l'importance d'un modèle de REP alternatif, qui soit adapté aux déchets des entreprises.

Autre motif d'inquiétude pour la FNADE, ces REP calquées sur le modèle des REP déchets ménagers à savoir le report de la

responsabilité des producteurs de déchets sur les metteurs en marché au travers d'un Eco-Organisme, alors que l'on pourrait s'appuyer sur ce qui fonctionne déjà. Capitalisons sur l'existant vertueux ! même si bien sûr des améliorations doivent être apportées. Aujourd'hui, la question des déchets des entreprises en est une illustration éloquente. Les entreprises ont des obligations réglementaires. Elles gèrent leurs déchets dans une logique d'optimisation économique et sont donc déjà mobilisées. Et les résultats sont là : la France, selon l'ADEME (La valorisation des emballages en France, données 2017), respecterait déjà les objectifs européens globaux de recyclage des emballages fixés à 65% à horizon 2025, avec un taux de recyclage de 68% en 2017.

Par flux, seuls les emballages plastiques n'atteignent pas l'objectif européen fixé à 50% en 2025 : le taux actuel n'étant qu'à la moitié avec 26,5%. Mais si l'on est d'accord avec l'objectif de 100% de plastiques recyclés et valorisés, il faudra développer les débouchés pour 3,5 millions de tonnes de déchets plastiques d'ici 2025, là où aujourd'hui, 500 000 tonnes seulement sont réincorporées par l'industrie française.

Ces résultats sont atteints sans recourir à une REP, en fonctionnant sur un modèle de liens directs entre les entreprises et leurs collecteurs de déchets, permettant une organisation adaptée aux besoins des producteurs de déchets. L'offre de gestion concerne d'ailleurs, dans la plupart des cas, tous les déchets produits par l'entreprise et pas seulement les emballages. Examinons, à titre d'exemple, la filière ADIVALOR qui atteint de bonnes performances de recyclage pour les fournitures utilisées par la profession agricole. Elle repose sur une responsabilité partagée : les agriculteurs trient et apportent leurs déchets sur les sites des distributeurs, où ils sont collectés par les opérateurs en charge de leur valorisation, les metteurs en marché contribuant au financement des programmes de collecte et valorisation.

Installer un modèle de REP similaire à celui des déchets ménagers serait donc contre-productif car démobilisateur, avec un éco-organisme s'interposant entre les acteurs économiques et standardisant les systèmes de collecte et de recyclage. La FNADE propose donc de créer un modèle de REP alternatif, dans lequel les metteurs en marché, les producteurs de déchets et les industriels du recyclage et de la gestion des déchets s'organisent, en s'appuyant sur des objectifs de résultats et non pas de moyens, dans une mise en œuvre partagée, basée sur une

© FNADE 2025 <u>www.fnade.org</u> Page 2 sur 18

traçabilité des performances et des plans d'amélioration ciblés en fonction des résultats par matière ou par typologie d'entreprises.

La FNADE appelle de ses vœux à une ouverture du gouvernement pour permettre l'étude d'une 3^m voie avec les parties prenantes concernées, adaptée aux déchets professionnels, sans obérer la possibilité de revenir à la REP « traditionnelle », à défaut de propositions concrètes et satisfaisantes pour toutes les parties prenantes avant fin 2022.

Pour les déchets du bâtiment, une étude de préfiguration vient d'être lancée par l'ADEME. Elle permettra de mieux appréhender les besoins et les solutions concrètes à mettre en œuvre ainsi que leur financement. Ainsi, la Loi ne doit pas imposer comme unique solution pour cette filière une REP qui induirait des contraintes d'organisation et de gestion inadaptées aux spécificités de ce secteur. Là encore, l'ouverture à un système équivalent traduit par la signature d'une convention entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs concernés avant fin 2022 n'obère pas la possibilité de mettre en œuvre, le cas échéant, un système traditionnel de REP.

Je reste persuadé que ces propositions des industriels du recyclage et de la valorisation des déchets permettront d'inscrire durablement l'économie circulaire dans les modes de production et de consommation, et par là-même d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques.

Philippe Maillard, Président



Projet de loi Economie Circulaire : audition de la FNADE à la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Lors de cette audition qui s'est tenue le 24 juillet, Philippe Maillard, Président de la FNADE, a souligné la nécessaire prise en compte de la dimension industrielle du recyclage et de la valorisation des déchets dans le texte de loi, afin de développer les capacités de production de matières et d'énergie à partir de déchets, qui doivent être créées en substitution du stockage pour atteindre les objectifs fixés.

Philippe Maillard a insisté sur l'équilibre à trouver dans la gouvernance des REP afin d'en améliorer le fonctionnement. "La gouvernance des REP doit être élargie aux professionnels de la gestion des déchets qui investissent et portent des risques pour construire la stratégie industrielle et développer la performance". Il existe aujourd'hui un manque de visibilité sur le schéma industriel, un manque de cohérence entre les objectifs et les moyens, voire une absence de prise en compte des coûts associés au développement de l'outil industriel. La FNADE propose donc la création d'un comité stratégique aux côtés de chaque éco-organisme afin que metteurs sur marché et industriels de la gestion des déchets puissent construire et piloter ensemble la stratégie industrielle.

Il a aussi évoqué l'importance du déploiement de la filière CSR, indispensable pour valoriser les déchets non recyclables et atteindre l'objectif de baisse des déchets stockés.

Philippe Maillard était accompagné de Muriel Olivier, Déléguée Générale et de Benjamin Denis, chargé des relations institutionnelles.

Revoir l'audition de la FNADE ici.



Assises des déchets : les propositions de la FNADE pour accomplir la transition

Philippe Maillard, Président de la FNADE participait à la plénière de clôture "Economie circulaire et déchets : osons la transition !" le 3 octobre dernier.



Le président de la FNADE a rappelé la nécessité d'investir dans l'outil industriel, condition indispensable à la transition écologique : « Afin de détourner 8 millions de tonnes du stockage d'ici 2025, il faudra investir près de 4,5 milliards d'euros dans un modèle viable économiquement et industriellement ». Il a aussi souligné qu'aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour que les investissements industriels soient réalisés, et il a appelé à une meilleure visibilité sur la durée, et à un cadre réglementaire stable.

Philippe Maillard a insisté sur l'importance de travailler en parallèle sur l'ensemble de la chaine avec la prévention, l'incitation au tri et la collecte, et en développant les débouchés pour les matières premières de recyclage (MPR). La réduction du stockage sera en effet la résultante de ces efforts fournis en amont. Pour ce faire, il est indispensable d'agir avec des incitations économiques au tri (tarification incitative, redevance incitative) pour accroître le gisement de matières à recycler. Et d'agir aussi sur les débouchés, en favorisant la compétitivité des MPR avec des incitations économiques ou des obligations d'incorporation.

Enfin, concernant les déchets non recyclables, il a rappelé qu'« il faut mettre en place une industrie du recyclage et développer aussi la filière des combustibles solides de récupération (CSR) afin de créer des débouchés énergétiques pour les 2,5 millions de tonnes de refus de tri, préparés sous forme de CSR. »

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 5 sur 1



Compostage des boues et des déchets verts : la FNADE alerte sur le risque de disparition de la filière de valorisation.

La FNADE organisait le mardi 15 octobre à Paris une table ronde sur le thème du compostage des boues et des déchets verts



Le compostage des boues d'épuration et de déchets verts permet de produire un amendement organique de qualité au travers d'un processus encadré et sécurisé. Cette filière est aujourd'hui remise en question : près 3 millions de tonnes de boues risquent de devoir être incinérées alors que leur valorisation sous forme de compost est un excellent exemple d'économie circulaire.

Les acteurs de la filière compostage ont rappelé les bénéfices environnementaux de cette filière. Elle permet en effet de lutter contre l'appauvrissement et l'érosion des sols. Le compostage de boues et de déchets verts permet par ailleurs de réduire l'utilisation de ressources fossiles et de lutter contre le changement climatique en séquestrant du carbone dans les sols. Il répond aussi à l'attente des citoyens en faveur du recyclage et de la préservation de l'environnement.

Souhaitant répondre aux exigences de transparence qui s'imposent en matière de préservation de l'environnement, de traçabilité alimentaire, les intervenants ont expliqué les étapes du processus de fabrication du compost avec les contrôles successifs de qualité. Les études scientifiques en référence attestent aussi de l'innocuité sanitaire et soulignent l'intérêt agronomique de ce type d'amendement organique.

Les acteurs de la filière ont aussi dévoilé leurs propositions pour une sécurisation renforcée à travers des engagements plus exigeants que la réglementation en vigueur : assurance qualité sur la fabrication des composts, traçabilité jusqu'à la parcelle.

Dans le cadre des débats parlementaires du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le Sénat a confirmé avec avis favorable du Ministère de l'environnement, en première lecture, la possibilité de composter conjointement les boues d'épuration avec des matières végétales. Cette possibilité se voit aujourd'hui remise en question suite à la modification de l'article 10 ter du projet de loi adoptée par la Commission du développement durable. A défaut de délai prévu pour réviser les normes sanitaires, l'article 10 ter serait d'application immédiate ce qui provoquerait l'arrêt du compostage de près de 3 millions de tonnes de boues qui ne disposeront plus de ce fait d'aucun exutoire. Il est nécessaire qu'à minima un délai pour la révision des normes de qualité (révision défendue par la profession) soit intégré afin de ne pas condamner du jour au lendemain cette filière vertueuse.

La table-ronde a réuni différents acteurs de la filière :

- Hubert BRUNET, Président du SYPREA
- Laurent BRUNET, Président de la Commission Scientifique et Technique de la FP2E
- Anne-Valérie GOULARD, Présidente du Collège Valorisation Biologique de la FNADE
- Sabine HOUOT, Directrice de recherche à l'INRA
- Philippe MAILLARD, Président de la FNADE
- Sylviane OBERLE, Chargée de mission Prévention des Pollutions de l'AMF
- Dominique PHILIPPE, Agriculteur et Directeur de la plateforme de compostage BRIE COMPOST

Plus d'informations avec :

- le communiqué de presse.
- <u>l'infographie du processus de production du compost issu des boues et des déchets verts.</u>
- les films courts pour mieux comprendre la valorisation biologique
- <u>la synthèse des échanges.</u>



Exports de déchets plastiques : intégration de la révision de la Convention de Bâle issue de la proposition de la Norvège

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination a pour objectifs :

- D'éviter et de contrôler les transferts de déchets dangereux depuis les pays développés vers les pays en voie de développement.
- De réduire les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.
- De diminuer à la source la production de déchets dangereux.
- D'aider les pays en développement à mieux gérer écologiquement.

Le 29 avril dernier, lors de la conférence des Etats parties à cette Convention, la Norvège a présenté un d'amendement visant à limiter la circulation de déchets plastiques, déclassant de la « liste verte » (déchets soumis à simple déclaration) à la « liste orange » une nouvelle catégorie de déchets plastiques en mélange, (non parfaitement triés) soumettant ainsi ces déchets à notification et autorisation préalable pour les transports vers des pays non membres de l'OCDE. Cet amendement a été adopté à une majorité écrasante des 180 pays adhérents à la Convention le 10 mai dernier.

Il faut maintenant que l'OCDE statue sur la mise en œuvre ou non de cette modification s'agissant des transferts intra-OCDE. Les Etats-Unis ont émis une objection le 3 juillet dernier visant à ne pas du tout faire intégrer les amendements de la proposition de la Norvège dans la réglementation intra-OCDE et à même élargir davantage le périmètre des déchets sous liste verte.

Cette objection qui ne semble pas faire consensus va être débattue au sein de l'OCDE d'ici la fin janvier 2020. Ne pas appliquer l'amendement « norvégien », c'est à dire le déclassement de liste verte à orange au commerce des déchets plastiques intra-OCDE permettrait de garder inchangées les règles intra-UE. S'il n'y a pas de consensus au sein de l'OCDE, on arrivera à une situation de « fragmentation » où chaque pays européen sera en mesure de décider les règles qu'il souhaite appliquer pour son commerce extraeuropéen avec des pays membres de l'OCDE (exemple : France-Turquie, Allemagne-Turquie).

S'agissant des échanges au sein de l'Union européenne, des discussions ont actuellement lieu quant à l'application de ces dispositions par le Règlement Transferts Transfrontaliers de Déchets. Compte tenu du fait que les pays de l'Union européenne sont en mesure de recycler les déchets plastiques dans le respect des règles existantes de traçabilité et de qualité, la FNADE et la FEAD demandent qu'il soit écrit clairement que les nouvelles définitions, et, partant, le régime applicable aux exports hors UE, ne s'appliquent pas aux échanges intraeuropéens. Elles soulignent la nécessité d'exports fluides entre pays de l'UE. Des contraintes administratives disproportionnées constitueraient un obstacle sérieux au développement du marché européen du recyclage et de la valorisation.

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 8 sur 1



Nouvelle mandature européenne : un premier panorama du Green Deal européen

L'Union Européenne a vu de nouveaux visages apparaître ses derniers mois, avec la nomination de Madame Von der Leyen à la tête de la nouvelle Commission qui a pris ses fonctions le 1er décembre dernier, suite au vote du parlement lui ayant accordé sa confiance (461 pour, 157 contre, 89 abstentions). Au sein de la nouvelle équipe, deux Commissaires sont particulièrement importants au vu d'un agenda climatique présenté comme la grande priorité du mandat :

M. Frans Timmermans, Vice-Président et Commissaire en charge du New Green Deal européen, proposera une vingtaine de livrables permettant de faire de l'Europe la première puissance en matière de lutte contre le changement climatique, et d'en faire le premier continent climatiquement neutre à horizon 2050. Parmi ceux-ci se trouvent :

- Une loi sur le climat dans les 100 jours de son entrée en fonction afin d'inscrire législativement les objectifs de neutralité climatique pour l'horizon 2050, qui devrait viser tous les secteurs possibles.
- Un Fonds de Transition juste (*Just transition fund*) ayant pour but de contrer le risque de division de l'Europe entre gagnants et perdants afin d'atténuer les disparités sociales et régionales ;
- Une Stratégie pour la finance verte afin d'intégrer le développement durable dans l'information financière (prévu pour le 3ème trimestre 2020);
- Une Stratégie transversale pour progresser vers une ambition zéro polluant et protéger la santé des citoyens en présentant des plans d'action sur la pollution de l'air et de l'eau et une stratégie d'innovation pour les produits chimiques (Chemical innovation strategy) prévue pour juin 2020 ;
- Un nouveau Plan d'action prévu pour mars 2020 plus ambitieux pour l'économie circulaire (notamment pour les textiles et la construction), en lien avec le Commissaire européen de l'environnement.

M. Virginjius Sinkevicius, Commissaire à l'environnement et aux océans, s'est assigné trois grands objectifs : la lutte en faveur de la biodiversité, la mise en place d'un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire et la définition d'une stratégie Zéro Polluants.

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 9 sur 18



La filière de recyclage des papiers-cartons en difficulté

Depuis plusieurs mois, l'écoulement des papiers-cartons issus du tri est fortement perturbé

Pour rappel, en France, la collecte des papiers-cartons est structurellement excédentaire. Les usines papetières implantées en France ne consommant que 74% des matières collectées/triées, l'excédent est essentiellement dirigé vers des pays européens voisins (Espagne, Allemagne).

Mais l'Europe, elle aussi excédentaire (8,5 M tonnes sur 56 M tonnes collectées), se retrouve sérieusement affectée par la fermeture du marché Chinois et la saturation actuelle des usines papetières asiatiques vers lesquels elle écoulait ses excédents.

Les centres de tri des collectivités locales sont particulièrement impactés. L'emballage carton d'origine ménagère est en concurrence directe avec celui de l'emballage industriel et les usines papetières donnent aujourd'hui la priorité à la qualité la meilleure. Sur une grande partie du territoire, l'écoulement des emballages cartons issus du tri ne peut être assuré en totalité, et les stocks atteignent des niveaux critiques sur de nombreux centres de tri.

Concernant le marché du papier journal, de nombreuses usines papetières procèdent à des « arrêts marché » pour réduire les stocks.

Cette baisse de la consommation papetière entraine de sérieuses difficultés d'écoulement des papiers graphiques (journaux et magazines) issus du tri. Les stocks de papiers triés en attente d'enlèvement viennent donc s'ajouter aux stocks excédentaires de carton. Dans cette situation d'excédent de l'offre par rapport à la demande papetière, les prix ont atteint des niveaux très bas, proches de ceux de la crise de 2008.

La fédération demeure donc vigilante sur cette situation, l'évolution des marchés, et la gestion des stocks sur les centres de tri.

PAGE 2025 www.fnade.org Page 10 sur 1/2



Guide explicatif sur le BREF Incinération et sur les conclusions MTD

Les conclusions MTD (Meilleures Techniques Disponibles) du BREF sur l'incinération des déchets, qui sont la base pour le réexamen et la mise à jour des autorisations d'exploiter les CVE (Centres de Valorisation Energétique) des déchets en Europe, ont été adoptées par la Commission Européenne le 12 novembre 2019 et publiées au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 3 décembre 2019. Les nouvelles exigences devront être mises en œuvre dans un délai de 4 ans à compter de la date de publication.

CEWEP, ESWET, FEAD et Euroheat & Power, organisations professionnelles européennes qui ont activement participé aux travaux du TWG (*Technical Working Group*) pour la révision du BREF incinération ont publié un Guide explicatif afin de présenter le contexte d'élaboration du BREF, les points les plus délicats non traités dans le BREF, les informations contextuelles indispensables ainsi que des propositions et des formulaires à remplir qui peuvent être utiles pour la mise en œuvre des conclusions MTD pour l'incinération et l'harmonisation des dispositions en Europe et ailleurs.

Il est disponible en anglais sur le site des 4 associations européennes, ainsi que sur ceux du SNIDE et du SVDU, membres de la FNADE, sur le site de la FNADE où on trouvera aussi les formulaires en français.



Appel à projets « Territoires déchets connectés »

Le Comité Stratégique de Filière « Transformation et valorisation des déchets » associe, dans un engagement mutuel, les entreprises de la filière déchets et l'Etat, dans le développement de projets innovants, parmi lesquels la gestion numérique de la collecte.



Une meilleure utilisation des données de collecte des déchets ménagers et des déchets des entreprises constitue un levier important pour développer le tri à la source, ainsi que la performance des opérations et la maîtrise des coûts.

C'est dans cette optique qu'un appel à projets est lancé avec pour objectif de retenir des innovations techniques et organisationnelles permettant de déployer plus largement sur un territoire la gestion numérique de la collecte. Le maillage, l'analyse et le partage de ces données peuvent améliorer la prévention, optimiser les performances de tri, mobiliser l'usager.

Les actions retenues par le Comité d'orientation, après entretien d'approfondissement, pourront bénéficier dès début 2020, d'un accompagnement privilégié, technique, méthodologique, financier, par les différents partenaires institutionnels du projet. Toutes les candidatures provenant de collectivités territoriales, de leurs

prestataires incluant des spécialistes en informatique, ou de gestionnaires de déchets d'activité économique, sont les bienvenues d'ici le 16 décembre 2019.

Vous trouverez ici le cahier des charges de l'Appel à Projet Territoires déchets connectés.

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 12 sur 18

COLLECTE ET NUMERIQUE

Intervention de la FNADE à l'événement SNARR « Ici on trie »

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) organisait sa première journée de sensibilisation au geste de tri le 15 octobre dernier. La FNADE s'est exprimée lors de la seconde table ronde intitulée : « Le bon geste de tri du point de vue du consommateur », avec Dominique Burgess, chargé de missions collecte et logistique.



De nombreuses enseignes de restauration rapide ne respectent pas l'obligation de tri des 5 flux et des biodéchets. Suite au rappel du Ministère de la Transition Ecologique début 2019, le SNARR s'est engagé à développer des solutions : installation du tri dans 70% des restaurants à fin 2019, et à 100% d'ici fin 2021. Cette matinée d'information et de mobilisation était donc déterminante pour partager ces engagements.

Les enseignes nationales de restauration rapide s'apprêtent donc à déployer le tri dans leurs salles de restaurant, et se sont rapprochées des professionnels de la gestion des déchets afin de négocier des solutions adaptées. Pour y parvenir, et afin de rendre la collecte et la valorisation des déchets efficace et efficiente, la restauration rapide doit s'appuyer sur la mutualisation des moyens.

La FNADE, le SNARR, le SNRTC et la Fédération des Entreprises de la Boulangerie (FEB) mettent donc en place une méthode permettant d'organiser des tournées en regroupant les enseignes. Pour en assurer le bon fonctionnement, les différents acteurs doivent convenir de règles de tri communes, uniformisées. Il a donc été défini un socle commun basé d'une part sur la collecte en mélange des emballages (hors verre), et d'autre part sur les biodéchets principalement de cuisine.

Des discussions restent en cours entre les différents acteurs, afin de définir l'allotissement optimal, puis de consulter les opérateurs pour démarrage des premières collectes d'ici la fin d'année.

Contact: Dominique BURGESS



Monographie d'un territoire favorisant le tri à la source des déchets d'activités

Une étude approfondie sur l'agglomération Le Havre Seine Métropole a été réalisée par des étudiants de la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, avec l'UNSPIC et la FNADE, afin d'étudier les bénéfices globaux pour le territoire d'une politique déchets ambitieuse avec le secteur privé.

L'Union Nationale des Services Publics Industriels et Commerciaux (UNSPIC) représente les entreprises privées opératrices de service public tous secteurs d'activité confondus (réseaux de chaleur, dépollution et traitement des déchets, métiers de l'eau, restauration collective, transport public de voyageurs...). Elle a initié en 2019 une étude avec la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour démontrer la contribution des acteurs privés à la compétitivité des territoires, à la cohésion sociale et au développement économique

Cette étude a permis d'examiner les diverses modalités de la collecte et du traitement des déchets par les entreprises au sein d'un territoire, et comment l'autorité organisatrice du service public, au-delà d'un engagement « zéro déchet – zéro gaspillage », a su impulser une stratégie de développement industriel et commercial de l'activité Déchet sur son territoire par le secteur privé, tout en ayant une importante régie directe de collecte en centre-ville.

L'étude clarifie comment une métropole élargie, aux secteurs d'activités très diversifiés et auxocteurs multiples (industrie, logistique, commerce, agriculture, population et tourisme croissants ...) a su permettre aux acteurs privés, mais aussi aux entreprises sociales et solidaires ou « start-up », d'être performants et innovants au bénéfice global, socio-économique et environnemental du territoire Des règles du jeu équilibrées permettent au secteur privé d'innover, de tester avec flexibilité, puis d'investir dans la durée.

Un focus spécial a été fait sur le développement du**tri et de la valorisation des biodéchets**, végétaux, déchets du secteur agro-alimentaires mais aussi restes de cuisine et de table, avec divers opérateurs privés. Ils proposent et mettent en place des solutions adaptées, cohérentes avec les évolutions récentes, du périmètre de l'agglomération incluant depuis peu un vaste et diversifié secteur rural, des normes réglementaires avec la fermeture d'un centre de stockage, et ce en **co-construction** avec les professionnels.

En synthèse, les étudiants de l'ESSEC ont mis en évidence comment<u>Le Havre Seine Métropole</u> assure une intelligence globale du dispositif territorial déchets, assume un rôle de chef d'orchestre au-delà de ses obligations relatives aux déchets ménagers, ce qui lui permet d'avancer plus vite vers l'économie circulaire, l'écologie industrielle, en associant le meilleur du public et du privé.

Pour plus d'informations sur cette étude, vous pouvez contacter la FNADE :

Contact : <u>Dominique BURGESS</u>

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 14 sur 18



Emploi et Territoires au congrès d'AMORCE le 18 octobre dernier

Philippe MAILLARD, président de la FNADE, était grand témoin de l'atelier "Comment la gestion des déchets dynamise-t-elle l'économie et l'emploi sur les territoires?" dans le cadre du 33ème congrès d'AMORCE.



Philippe MAILLARD a souligné combien le service est au cœur des métiers de la gestion des déchets : services aux citoyens, services aux entreprises, services aux collectivités.

« Nos métiers connaissent une profonde évolution car ils s'exercent dans un contexte en pleine mutation. La réglementation évolue et de nouveaux flux apparaissent. Les marchés changent également, comme les besoins des clients. » Ces évolutions transforment nos métiers et nécessitent une adaptation des compétences notamment aux nouvelles technologies et aux innovations, il s'agit pour nous d'accompagner au mieux l'évolution de nos métiers.

Il a aussi rappelé le besoin d'investir dans l'outil industriel indispensable à la transition écologique, créateur d'emplois. Et il a souligné l'importance des partenariats entre les entreprises et l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que le nécessaire équilibre entre ces deux modèles économiques différents mais complémentaires.

Il a enfin rappelé les enjeux industriels concernant les objectifs de réduction du stockage et le développement de la valorisation énergétique dans les territoires avec notamment la production d'énergie à partir de CSR en substitution d'énergie fossile.

Les participants à cet atelier étaient :

- Benoît JOURDAIN, Vice-Président déchets et REP, AMORCE
- Eric BUFFO, Directeur du développement, SMICVAL du Libournais
- Jean-François HUMMEL, Directeur général, Fédération Envie
- Erwan Le MARCHAND, Directeur Énergie & un représentant de la Direction Déchets, Métropole Européenne de Lille
- Emeline BAUME, Conseillère déléguée à l'économie circulaire et la prévention des déchets, Métropole de Lyon



Découvrez en images les métiers du secteur des déchets, et aussi les déchets d'entreprise, et la valorisation biologique

Avec des témoignages de professionnels de la filière, des données chiffrées et une infographie sur le compostage



Le SYPREA a réalisé plusieurs films courts pour mieux comprendre la valorisation biologique. Visionnez-les ici:

- Compréhension des aspects juridiques qui découlent de l'adoption de la loi Egalim et de la révision de la Directive Déchets
- Zoom sur le métier des agri-composteurs
- Zoom sur un syndicat de collectivités composteur
- Zoom sur les agriculteurs utilisateurs
- Zoom sur les bénéfices
- Zoom sur les risques

Retrouvez également le film "Trier et valoriser ses déchets, un enjeu aussi pour les entreprises" réalisé à l'occasion du Congrès FNADE 2019

https://www.fnade.org/fr/kiosque-agenda/publications/2527

Afin de découvrir les métiers de la filière déchets, trois films ont été réalisés. Découvrez des hommes et des femmes parler de leur métier et de leurs engagements pour la protection de la planète :

- "La maintenance dans le secteur des déchets"
- "La conduite dans le secteur des déchets"
- "Les activités du déchet : des métiers pour tous"

Le film sur la maintenance a été primé lors du festival Deauville Green Awards :

https://www.deauvillegreenawards.com/fr/competition/edition-2019

Vous pouvez retrouver tous les films de la FNADE sumotre chaine YouTube.

© FNADE 2025 <u>www.fnade.org</u> Page 16 sur 18



Suivez l'actualité de la FNADE sur Twitter



Retrouvez nos événements, nos publications, ainsi que nos prises de parole dans la presse sur <u>le compte Twitter de la FNADE</u>.



Construisons ensemble les métiers de demain

C'est sur ce thème que plus de 50 représentants de la branche déchets se sont réunis les 9 et 10 octobre pour réfléchir collectivement à l'avenir des métiers.

Cette démarche collective a réuni des collaborateurs issus des entreprises adhérentes de la FNADE et du SNEFID et représentatifs de la diversité des métiers. Représentants du personnel, managers opérationnels, responsables ressources humaines, opérateurs, techniciens ou experts formation, tous ont pu mesurer les enjeux pour la branche déchets qui rassemble plus de 50.000 salariés.

Lors d'une première journée, des spécialistes de l'environnement, des clients collectivités locales, des ingénieurs des Bureaux d'Etudes, des constructeurs de matériel sont venus témoigner de leur expérience et ont partagé leur vision de l'évolution des métiers de l'environnement en France et en Europe. Forts de cet éclairage qui a donné lieu à de nombreux échanges avec les intervenants, les collaborateurs se sont réunis la seconde journée pour travailler paritairement, en réfléchissant ensemble à une meilleure adéquation des compétences aux métiers de demain.

Les propositions issues de ces journées ouvrent de nouvelles pistes de travail pour la professionnalisation de nos métiers, les actions de formation et de sécurité.

© FNADE 2025 www.fnade.org Page 18 sur 18